

## Don de 100 livres assignats par le lieutenant Rivrot, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de 100 livres assignats par le lieutenant Rivrot, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 298;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34745\\_t1\\_0298\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34745_t1_0298_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 13

Le citoyen Leterrier, ci-devant capitaine des canonniers du 2<sup>e</sup> bataillon de la Réunion, et grenadier au 1<sup>er</sup> bataillon de l'Ille-et-Vilaine, envoie, en don patriotique, son épaulette, contre-épaulette et hausse-col, avec un assignat de 10 liv. (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 14

Le ministre de la guerre fait passer un assignat de 100 liv. à lui adressé par le citoyen Rivrot, premier lieutenant dans le quatrième régiment d'artillerie, pour les frais de la guerre (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Paris, 16 pluv. II] (5)

« Citoyen Président,

Je te fais passer un assignat de 100 l. que m'a adressé pour les frais de la guerre le citoyen Rivrot, premier lieutenant dans le 4<sup>e</sup> régiment du corps de l'artillerie.

Je te prie de vouloir bien en donner connoissance à la Convention nationale. S. et F. »

J. BOUCHOTTE.

## 15

La société populaire de Vedette-Républicaine (ci-devant Philippeville), annonce qu'un petit détachement du 2<sup>e</sup> bataillon du 47<sup>e</sup> régiment, ayant, pour sa bravoure, obtenu des représentants du Peuple une gratification de 40 liv., ces braves gens ont regardé cette somme comme un dépôt sacré en faveur des pauvres, et l'ont remise à la société, pour en faire la distribution aux pauvres de la même commune (6).

(Applaudi.)

Mention honorable, insertion au bulletin (7).  
Renvoi au comité d'instruction publique.

[Vedette-Républicaine, 10 pluv. II] (8)

« Citoyens Représentants,

Les traits de bravoure et d'héroïsme qui caractérisent nos frères d'armes vous sont transmis tous les jours par les courriers des armées, ils sont accueillis avec cet enthousiasme qui est moins l'effet de la surprise que celui de l'admiration.

- (1) P.V., XXXI, 20.  
 (2) B<sup>in</sup>, 17 pluv.  
 (3) P.V., XXXI, 20.  
 (4) B<sup>in</sup>, 17 pluv. (suppl<sup>t</sup>). Mention dans *J. Sablier*, n° 1121; *C. Eg.*, n° 537.  
 (5) C 291, pl. 921, p. 15.  
 (6) P.V., XXXI, 20. Mention dans *J. Fr.*, n° 500; *J. Sablier*, n° 1121; *Audit nat.*, n° 501; *C. Eg.*, n° 537.  
 (7) B<sup>in</sup>, 17 pluv. (suppl<sup>t</sup>).  
 (8) F<sup>in</sup> 1009<sup>B</sup>, pl. 2, p. 2083.

La Société se fait un plaisir d'annoncer à la Convention, le trait de générosité du détachement de guerre du 2<sup>e</sup> bataillon du 47<sup>e</sup> régiment. Ce détachement ayant combattu à l'affaire de Bohain, département de l'Aisne, avec cette bravoure qui distinguera toujours le soldat français; les représentants du peuple près le département lui délivrèrent une gratification de 40 l. Ces braves gens ont regardé cette somme comme un dépôt qu'ils se sont promis de distribuer aux pauvres de la première garnison où ils se trouveroient.

Le 29 nivôse, ce détachement, par les mains du citoyen Thiébaud, a déposé sur le bureau de la Société populaire de Vedette-Républicaine la somme susdite, pour être par elle distribuée aux pauvres de cette commune. »

VALABRÈGUE (comité de travail), THIBAUT (présid.), BIDOU (comité de travail), LECOINTRE, HARMOIS, CHAVOT, DUFAURE, BIDOU.

## 16

Le citoyen Pflieger, représentant du peuple, envoyé près l'armée des Ardennes, fait passer à la Convention nationale, le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu à Châlons-sur-Marne, pour l'inauguration du temple de la Raison (1).

Insertion de la lettre au bulletin (2).

[Châlons-sur-Marne, 11 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

J'envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qui a eu lieu à Châlons pour l'inauguration d'un temple de la Raison. Je ne puis te peindre l'allégresse qui animoit nos bons et braves Châlonois, mille fois nous avons répété le serment des Républicains : La Liberté ou la Mort. Mille fois par nos acclamations, nous avons salué la Montagne, tous les cris n'étoient que de reconnaissance. Cette fête s'est prolongée fort avant dans la nuit, la plus touchante égalité y régnoit, vieillards, jeunes gens, pauvres, riches, militaires, Citoyens, tout étoit mêlé et cependant elle n'a été troublée par aucun désordre aussi étoit-elle célébrée sous les auspices de la Raison.

Le lendemain, il y a eu un baptême civique au Temple de la Raison; le nouveau né a reçu le nom chéri des François : celui de Montagne. Dis à la Convention, Citoyen président, dis-lui que la Révolution s'avance à grands pas, dis-lui surtout que bientôt elle pourra dire : La France est régénérée. Salut et Fraternité. »

PFLIEGER.

[Extrait du P.V. d'inauguration du Temple de la Raison, 1<sup>er</sup> pluv. II] (4)

Dès le 1<sup>er</sup> nivôse, la Société Populaire et Républicaine de Châlons-sur-Marne avoit arrêté que, désirant concourir aux progrès de la lumière et de la philosophie, terrasser l'hydre du fanatisme,

- (1) P.V., XXXI, 20.  
 (2) B<sup>in</sup>, 17 pluv. (suppl<sup>t</sup>).  
 (3) C 290, pl. 912, p. 22. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 556.  
 (4) C 290, pl. 912, p. 23.